

# Les archives d'architecture en France, un patrimoine récent et fragile

## Os arquivos de arquitetura em França, um património recente e frágil

DAVID PEYCERÉ

Cité de l'architecture et du patrimoine, Centre d'archives d'architecture contemporaine  
david.peycere@citedelarchitecture.fr  
ORCID : <https://orcid.org/0000-0002-9503-4726>

### RESUME

Les archives d'architecture, et plus spécialement celles des architectes, ont été identifiées et collectées en France à partir des années 1980, à partir d'une prise de conscience rapide dans les années 1970 sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs — crise de l'enseignement de l'architecture, institutionnalisation de la recherche sur le patrimoine, démolitions polémiques. L'Institut français d'architecture est devenu l'acteur majeur dans le domaine, avec son Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle doté d'un lieu propre en 1989 ; il a, pendant une ou deux décennies, fédéré les actions d'associations d'archives d'architecture en province. Par son poids croissant, la collection est ensuite devenue plus difficile à gérer jusqu'à un déménagement récent (2021). L'article analyse les causes initiales de la prise en compte des archives d'architecture en France, les étapes de l'existence du Centre d'archives, et les défis qui sont aujourd'hui les siens et ceux de toute la recherche en histoire de l'architecture.

**MOTS CLES** : Archives; archives d'architecture; histoire de l'architecture.

### RESUMO

Os arquivos de arquitetura, e mais particularmente os arquivos de arquitetos, foram identificados e recolhidos em França a partir dos anos 1980,

como resultado de uma consciencialização acelerada ao longo dos anos 1970 pelo efeito conjugado de diferentes fatores — crise do ensino da arquitetura, institucionalização da pesquisa sobre o património, demolições polémicas de certos edifícios. O Instituto Francês de Arquitetura (Institut français d'architecture) tornou-se então um protagonista maior desta área, com o seu Centro de arquivos de arquitetura do século XX (Centre d'archives du xx<sup>e</sup> siècle) dotado de instalações próprias em 1989; assim, durante uma ou duas décadas, ele terá o papel de federar as ações de associações de arquivos de arquitetura de todo o país. Crescendo em notoriedade e volume, a gestão da coleção torna-se progressivamente mais difícil até à mudança recente para novas instalações (2021). O artigo analisa as causas iniciais da valorização dos arquivos de arquitetura em França, as etapas da existência do Centro de arquivos e os nossos desafios nos dias de hoje, assim como os desafios atuais de toda a pesquisa em história da arquitetura.

**PALAVRAS-CHAVE:** Arquivos; Arquivos de arquitetura; História da arquitetura.

## Introduction

Comme dans beaucoup de pays, les archives d'architecture ont acquis en France un statut de matériau scientifique, et une place identifiée dans le paysage des archives, au tournant des années 1970 et des années 1980 : en l'occurrence, avec la création, en 1980, de ce qui sera très vite le premier centre destiné à réunir des archives d'architectes sous contrôle scientifique public. Il s'agissait d'un département de l'Institut français d'architecture, bientôt nommé Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Depuis lors, on peut considérer que leur statut est assuré, de même que la pérennité de leur collecte et de leur conservation. Cette sécurité institutionnelle cache cependant des fragilités importantes, qu'il importe d'analyser. Par ailleurs, l'histoire des archives des architectes ou de l'architecture (il y a plus qu'une nuance) ne se limite pas à ce développement linéaire, mais intègre, en France, des initiatives plus variées et parfois beaucoup plus anciennes qu'il ne faut

---

<sup>1</sup> L'auteur de l'article est responsable, puis directeur, de ce centre d'archives depuis 1995. L'Institut français d'architecture a été intégré en 2004, on y revient plus loin, dans un nouvel établissement public du ministère de la Culture, la Cité de l'architecture et du patrimoine. Le nom du centre d'archives — aujourd'hui rattaché au département Collections de la Cité de l'architecture et du patrimoine — est devenu « Centre d'archives d'architecture contemporaine » en 2021.

pas passer sous silence. Pour autant, c'est bien la période autour de 1980 qui a donné une bonne partie des caractéristiques de ce pan du patrimoine culturel en France.

L'émergence d'un centre d'archives d'architecture à ce moment-là, bien décrite dans une thèse sur l'administration de l'architecture sous la Cinquième République (Lengereau, 2001), fait l'objet d'un intérêt historiographique depuis une dizaine d'années (Institut français d'architecture, 2014), qui a culminé dans une thèse soutenue en 2019 et deux fois primée, non encore publiée (Mansion-Prud'homme, 2019). L'intérêt se porte sur la manière dont les archives d'architecture ont contribué au renouvellement, à l'institutionnalisation, si ce n'est à l'apparition, de l'histoire de l'architecture dans son acception actuelle (Mansion, 2015). Les relations entre archives et histoire de l'architecture ont également été plusieurs fois questionnées dans les dernières années (Klein, 2018 ; Institut français d'architecture, 2019), ainsi que celles (que je n'évoquerai pas ici) entre archives et restauration du patrimoine bâti.

C'est une histoire relativement brève par rapport à celle que peut décrire l'étude brillante sur l'institut néerlandais d'architecture et sa collection (Figueiredo, 2016, avec lequel les allers-retours sont très fructueux même s'il ne cite pas l'exemple français).

Il convient d'évoquer successivement le contexte qui a permis la création du Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, les décennies d'existence de ce centre qui vient de connaître, à l'occasion d'un déménagement, une nouvelle impulsion, et enfin les interactions, au cours de ces décennies, entre les archives de l'architecture, l'histoire de l'architecture et la protection du patrimoine bâti.

## **Quand les archives de l'architecture n'existaient pas**

Jusqu'à la création du centre d'archives de l'Institut français d'architecture, les professionnels français des archives, de l'architecture ou de l'histoire de l'architecture n'avaient qu'une très imparfaite notion de l'existence d'archives de l'architecture. On en trouvait bien évidemment des séries importantes dans les centres publics d'archives : les Archives nationales, les Archives départementales et les Archives municipales conservaient toutes des archives de maîtrise d'ouvrage publique, mais aussi des archives de contrôle du bâti (permis de construire par exemple), remontant parfois à l'Ancien Régime (autorisations de balcons ou de saillies à Paris) ; les archives notariales contenaient en outre, pour l'Ancien Régime en particulier, de nombreux documents

éclairant la maîtrise d'ouvrage privée ; les archives du clergé depuis le moyen âge, celles des familles nobles surtout du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient riches en dossier sur des constructions d'établissements religieux ou de demeures nobiliaires. Des collections de dessins d'architectes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient conservées à la Bibliothèque nationale ou au Louvre. Par ailleurs, on y reviendra, un certain nombre de fonds d'architectes du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle avaient été sauvegardés, en général à travers des initiatives dont les archivistes professionnels n'avaient pas connaissance, mais aussi, exceptionnellement, à travers des dons à des services d'archives.

Pour autant, l'idée qui prévalait au début des années 1970 chez les historiens de l'architecture était que les archives de l'architecture n'étaient pas conservées en France. La direction des Archives de France<sup>2</sup> a pris conscience que ces archives constituaient une catégorie — encore largement à collecter et à identifier — lors du 7<sup>e</sup> congrès international des archives, à Moscou en 1972, qui était centré sur cette problématique.

À ce moment, en France, une recherche historique et systématique sur l'architecture du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle était en train de se mettre en place, sous l'impulsion de trois facteurs : la brutale mutation de l'enseignement de l'architecture après 1968, la création une dizaine d'années plus tôt d'un programme de recherche sur le patrimoine au ministère de la Culture (l'Inventaire général des richesses artistiques de la France), et quelques polémiques retentissantes autour de démolitions programmées (celle des Halles de Paris, effective en 1971, étant celle qui eut le plus d'impact).

L'enseignement de l'architecture, jusqu'aux événements de mai 1968, appartenait presque exclusivement à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA), qui contrôlait toutes les écoles régionales d'architecture. Si l'on a pu ces dernières années démontrer l'existence d'un enseignement varié et contrasté de l'architecture dans ces écoles (Châtelet, Diener, Dumont, Le Couédic, à paraître), la place de l'histoire dans l'enseignement de l'architecture restait dans l'ensemble très traditionnelle et l'architecture des deux derniers siècles n'y était que peu représentée. Le modèle centralisé avait commencé à se fissurer dans les années 1960, notamment à travers des ateliers « extérieurs » qui s'étaient ouverts hors des murs de l'École des beaux-arts, et où enseignaient certains des principaux représentants du modernisme tels Georges Candilis ou Georges-Henri Pingusson. Dès 1969, ce modèle est remplacé par une structure

---

<sup>2</sup> La direction du ministère de la Culture chargée des politiques archivistiques en France, devenue le Service interministériel des Archives de France (SIAF).

égalitaire d'une vingtaine d'unités pédagogiques d'architecture (UPA, UP), dont huit à Paris, donnant lieu à un foisonnement d'expériences pédagogiques. Dans certaines écoles, celles-ci incluront les réflexions italiennes liées au retour à la ville (Bernard Huet à UP8 Belleville) ou une véritable initiation à l'histoire de l'architecture moderne. Pour coordonner toutes ces initiatives, le ministère de la Culture, qui gère les écoles d'architecture, lance une politique scientifique incitative en 1972 avec la création du Comité pour la recherche et le développement en architecture (Corda) puis du Secrétariat de la recherche architecturale (SRA), qui publie des appels à projets à partir de 1974 (Dalbéra, 2013 ; Mansion-Prud'homme, 2019). Cette « recherche architecturale » intègre dès le départ la recherche en histoire de l'architecture, qui prend des formes très variées dans les laboratoires spécialisés qui commencent alors à se former.

Il existe parallèlement un service du ministère de la Culture, l'Inventaire général des richesses artistiques de la France, qui développe une recherche historique sur le patrimoine (surtout architectural). Créé en 1964, ce service élabore progressivement un inventaire systématique, à forte valeur scientifique, des éléments de patrimoine architectural existants. Les chercheurs de l'Inventaire général sont des historiens d'art de formation universitaire entrés dans la fonction publique – il n'existe encore aucune spécialisation en histoire de l'architecture. Au début des années 1970, l'Inventaire général ne travaille pas sur le patrimoine postérieur à la période de la Restauration (jusqu'à 1848), ce qui, pour une grande partie de son personnel, est une erreur. Pendant cette décennie, son *terminus ad quem* sera fortement rapproché de l'instant présent.

Le dernier élément déclencheur d'une réflexion sur les archives de l'architecture est une émotion croissante devant la démolition de pans importants du tissu bâti, dans des opérations de rénovation urbaine souvent radicales. Celles-ci concernent aussi bien des zones urbaines étendues avec des immeubles sans caractère exceptionnel (la place des Fêtes à Paris par exemple) que des édifices monumentaux. Les Halles centrales de Paris, devenues inutiles après la création du marché d'intérêt national de Rungis, sont détruites en 1971 à l'issue d'une polémique qui, en quelques années, a mis en lumière tant la valeur de cette architecture du XIX<sup>e</sup> siècle que celle du tissu de rues et de fonctions urbaines qui l'entourait. Presque au même moment, la gare d'Orsay, construite en 1900 en face du Louvre, longtemps vue comme un symbole de l'éclectisme du XIX<sup>e</sup> siècle honni, promise à la démolition depuis une dizaine d'années, est finalement sauvegardée tandis que son style est l'objet d'une spectaculaire révision de jugement.

On pourrait citer d'autres mutations comme la révision de la politique du logement (la construction de grands ensembles remplacée par celle de « quartiers de ville »), les conséquences de la crise énergétique de 1973, l'apparition des thèmes postmodernes dans le débat. Pareils revirements ont lieu partout en Europe ou ailleurs. Tandis qu'en France le secrétaire d'État à la Culture demande en 1974 l'établissement de la première liste d'édifices du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle à protéger au titre des monuments historiques, le Conseil de l'Europe définit 1975 comme l'Année européenne du patrimoine européen (un emploi encore novateur du terme « patrimoine »).

## **Au milieu des années 1970, un triple appel**

C'est cette année et les deux suivantes qu'apparaît une petite série de textes dans des revues spécialisées, appelant à la conservation des « archives de l'architecture » et à la création d'un « musée de l'architecture ». Ces textes émanent de trois très grands noms de l'histoire et de l'enseignement de l'architecture : André Chastel, qui domine l'histoire de l'art à l'Institut d'art et d'archéologie (université Paris 4), Bernard Huet qui a fondé l'école d'architecture UP8 (Belleville) et promeut un enseignement intellectuel et contextuel de l'architecture et de la ville dans la mouvance de la *Tendenza* italienne, enfin Bruno Foucart, professeur d'histoire de l'architecture à Paris 4 Sorbonne, et ardent défenseur de l'art du XIX<sup>e</sup> siècle.

Si ces trois appels réclament tous la constitution de sources (écrites ou dessinées) pour l'histoire de l'architecture, ils témoignent d'une approximation persistante dans le vocabulaire, parlant indifféremment d' « archives d'architectes », d' « archives de l'architecture » et de « musée d'architecture ». Ils évoquent certains des exemples étrangers auxquels il convient de se référer, et soulignent le retard de la France par rapport à l'Angleterre, aux Pays-Bas, aux États-Unis, ou encore à la Belgique dont André Chastel cite en bonne place le centre récent (1968) des Archives d'architecture moderne (AAM).

## **Un monde moins vide qu'il n'y paraît**

En réalité, il existe déjà en France des archives publiques d'architecture parfaitement disponibles — celles évoquées au début de cet article, que Bruno Foucart mentionne et détaille dans son texte, mais qui, en 1975, sont

beaucoup plus accessibles pour le XIX<sup>e</sup> siècle que pour le XX<sup>e</sup> siècle, pour lequel elles n'ont pas encore été classées voire pas encore collectées — ; il existe des archives magnifiques témoignant de la formation des architectes, en particulier à l'École des beaux-arts à travers les envois de Rome ; et il existe également des archives d'architectes au sens propre réunies dans des centres d'archives, mais leur accès est plus confidentiel.

La collection la plus homogène, la première qui ait vraiment cherché à réunir des fonds entiers d'archives d'agences d'architectes (et parfois d'ingénieurs), est celle de la Chaire d'histoire de la construction au Conservatoire national des Arts et métiers (CNAM) (Lambert, 2014). C'est au titre de matériau pédagogique que des fonds ont été collectés — puis classés, conditionnés et conservés — par une petite équipe, avec un axe de collecte bien précis : l'histoire de la construction en béton armé en France. L'élément fondateur de cette collection est le fonds d'archives de l'agence Perret (Auguste Perret, 1874-1954). La collection s'est constituée à partir de 1959 et s'enrichit encore occasionnellement dans les années 1970. Sont ainsi sauvegardés des ensembles fondamentaux pour l'histoire de l'architecture française, toutes tendances confondues, qui seront plus tard déposés aux Archives nationales pour les plus anciens et au Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle pour la plupart.

Deux autres collections sont constituées par les sociétés professionnelles d'architectes, l'Académie d'architecture parisienne héritière de la principale société professionnelle du XIX<sup>e</sup> siècle (la Société centrale des architectes), et la Société académique des architectes de Lyon. Chacune collecte, irrégulièrement, des fonds archives mais aussi des ensembles de documents graphiques et constitue donc une documentation autographe concernant l'activité de ses membres.

On peut encore mentionner — mais en très petit nombre — des fonds d'architectes déposés à l'École nationale supérieure des beaux-arts, et même quelques fonds que leurs auteurs ont donné aux Archives nationales, en un geste précurseur, avant ou après la Seconde Guerre mondiale. Un autre geste isolé est celui de Le Corbusier qui avait créé une fondation en 1960 pour conserver son œuvre.

Ce sont donc déjà des dizaines, peut-être une centaine d'architectes du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle dont la production graphique, parfois aussi les dossiers techniques et la correspondance professionnelle, ont été recueillis par une institution publique ou professionnelle. Mais il manque l'institution dédiée à l'architecture et qui transforme ces initiatives en une politique publique. L'Institut français d'architecture va offrir ce cadre.

## L'Institut français d'architecture

Dans les années qui suivent immédiatement les trois appels à la constitution d'archives d'architecture, les contours d'une institution nationale dédiée à l'architecture se dessinent lentement. C'est en 1980 qu'est fondé, avec des missions encore très imprécises, l'Institut français d'architecture (IFA). Ces missions vont se préciser dès la première année. Financé par l'État, le nouvel institut est placé sous la tutelle administrative du ministère de l'Équipement, un puissant ministère « technique » en comparaison du petit ministère de la Culture : en effet, la compétence sur l'architecture vient alors de passer de ce dernier à celui de l'Équipement, en 1978, et lui restera affectée jusqu'en 1995, où elle sera de nouveau confiée à la Culture.

L'IFA est conçu comme un centre d'architecture, dont la mission centrale est de créer un dialogue entre les architectes, le grand public et surtout les maîtres d'ouvrage. Au cours de la décennie écoulée, la commande directe par les services publics à des architectes précis a cessé, remplacée par des concours, désormais obligatoires pour la commande publique<sup>3</sup>. Cela impose aux maîtres d'ouvrage publics de développer une culture architecturale nouvelle, permettant d'organiser des jurys. Cela multiplie aussi les projets produits et permet aux architectes de montrer et faire connaître des solutions proposées mais non retenues. Dans les années 1970, les multiples concours qui ont eu lieu notamment dans les villes nouvelles autour de Paris, pour des quartiers de logements ou des équipements publics, ont fait émerger des dizaines de nouveaux noms. L'IFA doit aider le public et ses représentants à s'orienter dans ce paysage inédit : il le fait à travers des expositions (dans ses murs, à l'extérieur ou à l'étranger), des rencontres et du débat. La dimension non seulement parisienne mais nationale est fortement mise en avant dans ces années qui préparent la plus grande opération de décentralisation administrative de la France contemporaine (1983).

Mais, pour l'IFA, ce n'est pas la seule manière d'approcher l'architecture contemporaine. Dans la logique postmoderne de l'époque, il est également chargé de contribuer à l'histoire de l'architecture « moderne » ou « contemporaine ». C'est ainsi que dès 1981 l'un de ses trois départements s'appelle

---

<sup>3</sup> Après quelques années d'expérimentation assez généralisée par la maîtrise d'ouvrage publique, une réglementation concernant les concours d'architecture et d'ingénierie a été introduite en 1980 dans le code des marchés publics, précisée notamment par les textes d'application de la loi MOP (loi sur la Maîtrise d'ouvrage publique) du 12 juillet 1985.

(après quelques hésitations initiales) Archives, histoire et documentation, puis Archives et histoire. Il monte de toutes pièces une bibliothèque spécialisée qui sera longtemps la référence en la matière à côté de celle de l'École des beaux-arts. Surtout, son directeur, Maurice Culot, un architecte et enseignant belge, est le fondateur de l'un des plus importants centres d'archives d'architecture européens, à Bruxelles, les Archives d'architecture modernes. Depuis 1968, Maurice Culot y a recueilli de nombreux fonds d'architectes belges, dont il a véritablement fait une arme contre la politique urbaine bruxelloise : à la table rase de nombreuses opérations urbaines il a pu opposer l'échelle urbaine, dont les archives démontrent que les architectes du début du XX<sup>e</sup> siècle savaient merveilleusement l'utiliser et la produire. Les archives nourrissent expositions et publications, dans un dialogue serré avec le public et avec les autorités.

La mise en place, dès la création de l'IFA, d'un département qui comporte — et en tête de son nom ! — le mot « archives » est un événement singulier dans l'histoire des institutions culturelles en France. Il témoigne autant de l'atmosphère culturelle chez les architectes que, sans doute, de la relative puissance à l'époque de la direction des Archives de France. Cependant, celle-ci n'est pas encore directement en lien avec la nouvelle institution.

## **Vers une institutionnalisation des archives d'architectes**

Dans les années 1982-1984, Maurice Culot met en place une collecte active d'archives d'architectes : ce sont des grands noms de l'architecture, essentiellement d'avant-guerre, qu'il rassemble, dont les archives saturent très vite le modeste espace dont il dispose. S'il montre ouvertement dès le début sa préférence pour tout ce qui n'est pas le modernisme triomphant, il n'a pas d'exclusive. Mais c'est alors, trois ou quatre ans après la création de l'IFA, que le projet, maintenant émergé, visible, est vraiment questionné : dans quelle mesure s'agit-il des archives « de l'architecture » ? S'agit-il vraiment de fonds d'archives ? Faut-il aller vers un musée d'architecture ? Les Archives nationales ou la direction des Archives de France<sup>4</sup> doivent-elles encadrer cette collecte ?

Oui, il s'agit vraiment de fonds d'archives, collectés de la manière la plus respectueuse possible, aussi entiers que possible. Ce sont des « archives

---

<sup>4</sup> Les Archives nationales conservent les archives de l'État ; la direction des Archives de France (aujourd'hui SIAF) est le département ministériel chargé de la politique des archives en France.

d'architecture » dans la mesure où l'ambition est de ne pas se limiter aux archives des architectes mais de collecter aussi celles de photographes, d'entreprises de construction, d'ingénieurs, d'urbanistes, de paysagistes ou de décorateurs (dans les faits, la quasi-totalité des fonds collectés émaneront seulement d'architectes et de quelques ingénieurs). Ce sont, en tout cas, toujours des fonds privés, qui n'entrent pas dans le périmètre obligatoire des institutions publiques d'archives.

Finalement il n'y aura pas dans les années 1980 de musée d'architecture en France. En revanche, l'administration des archives impose un contrôle (dit scientifique et technique) qui passe par une convention sur le fonctionnement de ce centre d'archives. Signée en 1986, cette convention fait de l'IFA un « centre de traitement intermédiaire » et pose un principe inédit : les fonds d'archives collectés devront, après classement, rejoindre un centre d'archives public pour leur conservation à long terme. Concrètement, ce principe, d'application difficile, sera abandonné une vingtaine d'années plus tard.

Peu après cette clarification institutionnelle, la logique du centre d'archives peut être poussée à son terme avec la location en 1988 de locaux spécifiques, rue de Tolbiac dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Avec 2000 m<sup>2</sup> dont 700 accessibles au public, il s'agit d'un vrai centre permettant conservation (fût-elle « intermédiaire »), traitement scientifique et communication. En fonction jusqu'en 2018, cet espace à l'agencement soigné (architectes Reichen et Robert) sera le « lieu social » des archives d'architecture pour plusieurs générations de chercheurs et d'architectes. Dès son ouverture il reçoit — toujours en dépôt — un ensemble de fonds prestigieux, ceux collectés par le CNAM autour du béton armé, mentionnés plus haut.

## **Archives d'architecture et patrimoine architectural**

L'action de Maurice Culot — qui reste à la tête du département jusqu'en 2002 — est essentiellement un activisme, c'est là sa force. Il collecte les fonds pour les faire servir : non plus à la lutte urbaine comme à Bruxelles, mais plutôt à la défense et à l'illustration du patrimoine bâti. Il met en place, avec l'aide des mêmes architectes et universitaires qui avaient publié des appels quelques années plus tôt, un circuit aussi court que possible assurant aux fonds recueillis, le plus souvent possible, un classement rapide, une exploitation universitaire, une mise en valeur rapide sous forme d'exposition, une

publication parfois précoce. Des forces de travail qui n'existent plus toutes aujourd'hui — étudiants consacrant leur mémoire de maîtrise à un classement, objecteurs de conscience<sup>5</sup> — contribuent activement au processus. De nombreuses actions sont mises en place dans les villes où se trouve le patrimoine le plus caractéristique de ces architectes, dont beaucoup ont contribué à la création des stations balnéaires ou thermales françaises à travers des édifices dont Maurice Culot, parmi les premiers, révèle les qualités.

Par cette action incessante, parfois brouillonne, Culot et l'IFA affirment le lien entre histoire de l'architecture et patrimoine bâti, y compris entre une histoire inattendue et un patrimoine de plaisance, d'accompagnement, de loisirs, qui n'avait pas souvent sa place dans les listes de monuments historiques jusque-là.

Pour avoir participé à des séances des commissions instruisant les dossiers de classement parmi les monuments historiques autour de 1990, j'ai pu constater l'efficacité de ce dispositif alors nouveau : sur la simple mention que les archives d'un architecte étaient conservées à l'IFA, ses édifices prenaient une sorte de plus-value patrimoniale, comme si la collecte de l'IFA procédait d'une sélection raisonnée démontrant à elle seule l'intérêt des édifices. Ce n'était pas — et n'a jamais ensuite été — vraiment le cas, mais un « a priori patrimonial », en faveur de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle disposant d'archives de son auteur, s'était très vite mis en place dans ces premières années de l'IFA, qui a fortement contribué à l'élargissement considérable du domaine des monuments historiques à cette époque.

## Une tête, un réseau

L'IFA a joué avec l'idée de constituer la tête d'un réseau des archives d'architecture. Si l'expression « tête de réseau » était malvenue et rejetée par d'autres parties prenantes, la réalité était bien celle-là. En même temps que l'IFA a émergé, en France, toute une constellation de lieux et d'associations consacrés aux archives des architectes, et, dans les années 1990, c'était bien à l'IFA, lors des séances du comité scientifique du Centre d'archives, que les responsables de ces différents lieux se retrouvaient le plus souvent, c'était bien *Colonnes*, le bulletin du Centre d'archives d'architecture,

---

<sup>5</sup> Jeunes gens ne voulant pas effectuer le service national sous la forme du service militaire, affectés pendant 21 mois à un organisme d'intérêt public ; la ressource disparaît avec la fin du service national en 2001.

qui servait de trait d'union à ce réseau informel. Ses membres étaient des chercheurs de l'Inventaire général, des enseignants des écoles d'architecture, des universitaires, des architectes en activité ou ne l'étant plus, et des archivistes responsables d'archives départementales ou municipales. Beaucoup de ces associations — qui furent douze ou quinze au moment le plus actif — étaient nées autour d'une problématique précise : par exemple, l'émergence d'une ville d'eaux et d'une zone de villégiature (Biarritz et la côte basque), la reconstruction d'une ville sinistrée (Le Havre), le modernisme incarné par une grande figure (Nancy avec Jean Prouvé), la création de nouveaux quartiers après la guerre (Lyon avec Perrache et La Part-Dieu) l'architecture en montagne (la Savoie). Dans d'autres territoires (Marseille, Saint-Étienne), c'était toute la modernisation de l'espace au fil des générations qui était l'objet des collectes et des travaux de l'association locale. Comme l'IFA, ces entités avaient un objectif de prospection, de traitement, d'exploitation, tandis que les archives concernées étaient généralement prises en charge par les archives locales.

En dix ou quinze ans, ce modèle a permis la découverte et le sauvetage de dizaines de fonds d'archives, la transmission de savoirs sur les générations antérieures, la constitution de généalogies locales, mais aussi la sensibilisation de nombreux étudiants en architecture à l'analyse historique. Puis le mouvement s'est enrayé, les subventions se sont tariées, les centres d'archives n'arrivaient plus à classer les fonds accumulés, les initiateurs de ces associations n'ont souvent pas trouvé de successeurs : de cette effervescence il est au moins demeuré une très bonne couverture du territoire par des fonds d'archives, et des pratiques d'enseignement et de transmission dans beaucoup des écoles d'architecture.

Ainsi, dans les premières années de l'IFA et de son centre d'archives, c'est bien un rôle d'entraînement national qu'a joué l'institut, alors même qu'il collectait — pour des raisons pratiques et étant donné l'extrême centralisation de la France qui mène à Paris beaucoup de grandes figures — essentiellement les archives d'agences parisiennes.

Restant à l'extérieur de ce réseau territorial, d'autres formes de collecte existaient ou apparaissaient : l'Académie d'architecture et la Société académique des architectes de Lyon poursuivaient leur travail, tandis que le Centre Pompidou et le fonds régional d'art contemporain de la région Centre (FRAC Centre) entreprenaient des collections d'objets de musée (maquettes, dessins, prototypes, éléments grandeur, etc.) relatifs à l'architecture moderne et contemporaine. Ces deux collections sont exceptionnelles et de premier rang au niveau mondial.

## Archives d'architecture et musée d'architecture

L'IFA, tandis que les fonds d'archives reçus se multipliaient — l'IFA en conservait environ 250 à la fin du siècle —, les liens avec les institutions archivistiques se renforçaient (création d'un poste de conservateur du patrimoine en 1995), les méthodes de classement devenaient plus professionnelles (utilisation d'une base de données documentaire à partir de 1994) ; parallèlement, et sans doute inévitablement, le rythme rapide de l'exploitation se ralentissait fortement. Cela devenait l'un des problèmes structurels de l'IFA, qui en connaissait bien d'autres devant lesquels un renouvellement institutionnel devenait nécessaire. C'est ainsi que l'institut rejoint en 1998 un projet déjà ancien mais qui prend, sous la responsabilité de l'architecte, chercheur et enseignant Jean-Louis Cohen, une nouvelle direction : la création, au palais de Chaillot, d'une Cité de l'architecture et du patrimoine. Ce nouvel organisme doit absorber le musée des Monuments français (MMF) qui occupe l'une de ses ailes. Pour le reste, son contour varie beaucoup depuis les années 1980, avant de se fixer : il réunira l'IFA, le MMF et une école de spécialisation en patrimoine pour les architectes diplômés, l'École de Chaillot<sup>6</sup>. Ce sera le grand musée, et aussi le grand centre de documentation, de l'architecture française du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (alors qu'à l'époque les collections du MMF concernent essentiellement le moyen âge). Le Centre d'archives d'architecture y trouve donc sa place... dans l'organigramme, mais non dans les murs pourtant vastes du palais de Chaillot. Il reste « provisoirement » en place dans ses locaux de la rue de Tolbiac, qui deviennent petits pour ses dimensions croissantes. Afin d'enrichir la matière sur laquelle s'élabore le discours de la partie moderne du musée, le Centre d'archives reçoit en dépôt en 2001 la plupart des fonds d'archives collectés par l'Académie d'architecture, caractérisés par beaucoup de très beaux documents graphiques. Dans les années suivantes, une réserve extérieure, à près de 100 km de Paris, est progressivement investie pour les nouveaux fonds d'archives reçus, qui peuvent y être stockés sommairement.

La Cité de l'architecture et du patrimoine est créée en 2004 et ouvre au public en 2007. Le Centre d'archives restera « provisoirement » rue de Tolbiac jusqu'à 2018, où l'évidence d'un déménagement s'impose. Celui-ci aura lieu, dans un autre site parisien d'accès facile, en 2020-2021, avec une réouverture au public fin 2021 sous le nom de Centre d'archives d'architect-

---

<sup>6</sup> L'École de Chaillot et le MMF, installés tous deux dans la même aile du palais de Chaillot, remontent à des projets d'Emmanuel Viollet-le-Duc et au dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

ture contemporaine (et non plus « du XX<sup>e</sup> siècle ») ; ce sont maintenant environ 450 fonds qui sont réunis et, autant que leur état de classement le permet, consultables.

Avant ce déménagement, le Centre d'archives d'architecture a clarifié son positionnement dans l'organisation de la Cité de l'architecture, en glissant du département IFA — recentré sur l'architecture en train de se faire — vers le musée des Monuments français, à la vocation plus patrimoniale : en 2015, un département des Collections a été créé, qui regroupe désormais le musée et le centre d'archives. De son côté le MMF, avec le projet de la Cité, s'est doté d'une galerie « d'architecture moderne et contemporaine », et a donc entrepris, une quinzaine d'années après le Centre Pompidou, de constituer une collection muséale sur l'architecture du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècle. Désormais, les acquisitions du musée et la collecte du Centre d'archives portent régulièrement sur les mêmes fonds, dont des pièces isolées peuvent (éventuellement en assez grand nombre) rejoindre la collection du musée tandis que les dossiers et les rouleaux de plans constituent un fonds d'archives. Cette double approche a plus d'un avantage : elle permet de jouer de rythmes différents pour approcher des noms importants de l'architecture contemporaine via la collection du musée sans prendre encore en charge leurs archives, et dans certains cas elle donne un prestige inédit à l'acte de donner ses archives. Mais, indifférente au principe théorique de respect des fonds, elle peut aussi créer des tensions et des confusions. En tout cas les architectes savent à présent qu'ils disposent de plusieurs canaux pour transmettre leur œuvre : la collection du Centre Pompidou, celle du MMF, le Centre d'archives d'architecture, qui, chacun avec ses objectifs et sa logique propre, pourront contribuer à cette opération de notoriété et de prolongement de leur carrière.

Alors que tout semble à nouveau favoriser la reprise d'une période de collecte et de conservation plus large des archives des architectes en France, il est nécessaire de tenter un bilan et de mentionner quelques-unes des questions qui se posent aujourd'hui aux archivistes, aux architectes et aux chercheurs.

## **Les archives d'architecture et la recherche, une interaction toujours fragile**

Qu'est-ce qu'une collection de fonds d'archives d'architecture aujourd'hui ? Pour qui est-elle constituée ? Pour faire état de quelle histoire, pour permettre quel regard panoramique (ou non) sur l'architecture du lieu ou du temps ?

La question ne se posait pas dans les mêmes termes lorsque Maurice Culot commençait, dans les années 1980, à réunir les fonds d'archives dont il apprenait l'existence au prix d'une prospection active. Aujourd'hui, avec les 450 fonds du Centre d'archives d'architecture, le nombre inconnu de fonds conservés partout en France (certainement bien plus d'un millier), avec des architectes qui ont fort bien intégré l'idée de transmettre leurs archives, la question des limites est plus urgente.

En 2015, pour la première fois, le Centre d'archives d'architecture a rédigé une politique d'acquisition (un outil familier dans d'autres environnements comme aux Pays-Bas où le NAI/HNI en a élaboré trois successives en une vingtaine d'années). Celui du Centre d'archives entérine le souhait de déplacer la collecte vers le temps présent — de faire glisser son point fort du second tiers du XX<sup>e</sup> siècle vers la fin du siècle —, souligne quelques lacunes qu'il faut combler (l'absence des architectes femmes, comme partout, ou des architectes d'intérieur), officialise la possibilité d'opérer des sélections à l'intérieur des fonds d'archives. Quelques années plus tard, il faut constater que cette possibilité n'est pas devenue, loin s'en faut, une habitude : si elle heurte des convictions d'ordre scientifique, elle semble surtout longue et difficile à mettre en œuvre de façon pratique<sup>7</sup>.

Deux réflexions collectives citées plus haut (Klein, 2018 ; Institut français d'architecture, 2019) ont tourné récemment autour de l'usage de ces archives. Sous la forme de deux enquêtes sur « À quoi sert l'histoire de l'architecture aujourd'hui » (2018) et « À quoi servent les archives de l'architecture » (2019), elles ont suscité beaucoup de réponses, souvent espérées, parfois moins attendues. En répondant à la première question, à vrai dire, les historiens de l'architecture ont rarement évoqué les archives, mais plus régulièrement l'histoire qu'elles permettaient d'écrire. Yannis Tsiomis, reprenant le concept de Claude Lévi-Strauss d'une histoire « faible » — dans le domaine considéré, la monographie d'un architecte à partir de ses archives — devant être inscrite « au sein d'une histoire plus forte qu'elle » — celle plus large d'un mouvement, d'une problématique, etc. — pour devenir « intelligible » (Klein, 2018, p. 159), met bien l'accent sur l'effet premier, éventuellement pervers, d'une collection de fonds d'archives d'agences, qui amène les étudiants à presque tous dresser le portrait d'un architecte ou d'une agence. Il souligne

---

<sup>7</sup> Cette option est mise en œuvre beaucoup plus explicitement dans d'autres pays, par exemple au Musée national d'art, d'architecture et de design à Oslo, au Musée d'architecture de Suède (ArkDes), ou, avec encore plus d'emphase, aux Pays-Bas dans la collection de Het Nieuwe instituut (ex-NAi), dont les choix, très limitatifs, se définissent en relation avec les axes de recherche du centre d'étude Jaap-Bakema fondé par le même institut (Figueiredo, 2016, pp. 325-327).

néanmoins l'utilité, la nécessité de cette étape dans la construction d'une histoire de l'architecture. Au-delà de l'approche individuelle liée aux auteurs et donateurs des fonds, la base de données du Centre d'archives d'architecture s'efforce, par une abondante indexation croisée, de permettre des recherches transversales entre les différents fonds (en termes de programmes, de personnes, de lieux ou de dates, mais pas de tendances, de mouvements, de matériaux ou de techniques) ; plus largement, depuis l'état national des fonds d'archives d'architectes depuis longtemps obsolète (Peyceré et al., 1996), et malgré des tentatives de portails (FranceArchives), il n'existe pas de répertoire d'ensemble des archives d'architectes conservées en France.

À la seconde question, centrée explicitement sur les archives, historiens, chercheurs et architectes du patrimoine ont apporté de nombreux témoignages de trouvailles, de découvertes, d'informations clés révélées par un document isolé, mais aussi de choix de restauration qui n'auraient pu avoir lieu sans les archives. Certains ont aussi montré que l'absence des archives d'un architecte ou les lacunes de son fonds n'empêchent pas d'étudier sa figure ou son apport. Tous, en tout cas, ont mesuré la distance qui sépare l'histoire qui s'élabore depuis une quarantaine d'années de celle, réduite à quelques références et issue des publications et des revues, qui existait dans les années 1970. Sont cependant pointés la fragilité du dispositif — même si le Centre d'archives d'architecture, avec ses nouveaux locaux et sa dizaine de collaborateurs, est solidement soutenu par l'État — et surtout la faiblesse numérique de l'enseignement de l'histoire de l'architecture à l'université, sa remise en cause dans les programmes des écoles d'architecture, au total le petit nombre de chercheurs et d'étudiants qui contribuent à l'écriture de l'histoire. On ne compte en effet pas plus d'une ou deux thèses par an issues d'un travail sur un ou plusieurs fonds d'archives d'architectes en France.

Le caractère pédagogique d'un travail, nécessairement long, sur des archives a aussi été souligné, indispensable à la formation du regard, à la maturation d'une pensée.

## **Archives numériques, numérisations, approches documentaires**

Jusqu'ici, les archives collectées par le Centre d'archives d'architecture, y compris les plus récentes, sont encore à beaucoup plus de 99% des archives matérielles, quelle que soit la variété de leurs supports. On sait bien pourtant que les archives des trente dernières années sont en grande partie produites par informatique, et que donc — même sans parler des pionniers de l'utili-

sation de l'informatique dans le processus de création architecturale — les archives des architectes intègrent aujourd'hui un nouveau support, complètement distinct de tous les autres. La gestion de ce nouveau support pose un grand nombre de questions qui en France, en tout cas au Centre d'archives d'architecture, ont seulement pu être jusqu'à un certain point posées et explorées. Un processus d'intégration et de classement des archives numériques des architectes n'a pas encore pu être mis en place comme dans d'autres centres d'archives (au Centre canadien d'architecture ou au Vlaams Architectuurinstituut par exemple). Dès que la prise en charge concrète des fichiers numériques deviendra courante, il semble probable que le poids des fichiers — qui se compte en téraoctets dans les agences rencontrées — créera des limitations ; leur traitement (classement, description, conversions) requerra un temps non négligeable et qui s'ajoutera au temps de traitement des archives « sur papier ». Leur utilisation modifiera sans doute en profondeur les relations entre chercheurs et centres d'archives, le travail en salle de lecture, mais aussi l'écriture même de l'histoire des projets et de l'histoire de l'architecture. Contrairement aux archives traditionnelles, il paraît improbable que leur classement — mais peut-être aussi leur exploitation intellectuelle ? — puisse être effectué par des personnes sans formation d'architecte. Peut-être aussi ces archives numériques remettront-elles en cause les temporalités souvent très longues du traitement des fonds reçus : les archives traditionnelles attendent parfois, avant d'être classées, des périodes qui ne sont pas compatibles avec l'obsolescence relativement rapide des supports numériques et des versions des logiciels. Autant de suppositions qui restent pour le moment de simples spéculations, faute de disposer des compétences et des moyens pour entrer dans une phase plus concrète.

Ce n'est certes pas la seule modification que l'usage de l'informatique introduit dans la recherche. Depuis plus d'une décennie, l'usage, allant désormais de soi, des appareils photo numériques puis des téléphones portables en salle de lecture permet de photographier le contenu de dossiers entiers : le travail sur archives dans leur lieu de consultation devient alors une séance de prises de vues qui permet de constituer des dossiers à étudier ultérieurement, mais aussi — ce qui ouvre d'autres horizons — de réorganiser la matière selon d'autres logiques que celle du dossier originel ou celle que l'archiviste a substituée au dossier originel. Le chercheur se fait ainsi dans une certaine mesure auteur du fonds sur lequel il travaille, d'une façon différente et beaucoup plus fluide que ce qui a toujours pu se faire.

Au-delà de ce que peut créer chaque chercheur individuel, on voit se constituer des sites et des portails thématiques regroupant et mettant à

disposition sur internet une matière d'origine diverse, selon des logiques moins archivistiques que documentaires. Cette nouvelle approche documentaire me semble être un effet du numérique appelé à avoir des conséquences en profondeur sur le domaine des archives d'architecture, pouvant aller jusqu'à remettre en question la logique jusqu'ici exclusive de la constitution des archives par l'addition de fonds désignés par le nom de leur producteur. Le nom du producteur lui-même, du reste, cesse d'être une référence claire dès lors que les agences d'architecture deviennent des associations multiples et fluides, qui ne sont plus liées à une génération précise mais peuvent se renouveler au fil du temps et perdurer par-delà les changements d'individus.

## Moyens limités et ambitions restreintes

En France, grâce aux évolutions successives du Centre d'archives d'architecture et à son récent déménagement, la prise en charge des archives des architectes est restée depuis une quarantaine d'années dotée de moyens relativement adaptés aux besoins, que l'État fournit dans le cadre de sa politique publique d'archives et de sa politique de soutien à l'architecture. Cependant il n'a jamais été possible jusqu'ici de compléter ces ressources publiques par un soutien privé, et elles restent tout de même insuffisantes pour un traitement d'ensemble des archives collectées comme — et surtout — pour une prise en charge efficace des nouvelles problématiques induites par le numérique.

De son côté, malgré des soutiens publics à la recherche<sup>8</sup>, l'enseignement de l'histoire de l'architecture, à l'université comme en écoles d'architecture, ne peut pas mobiliser les étudiants qui seraient nécessaires pour classer les archives et surtout pour les étudier en allant au-delà du premier niveau d'analyse qu'est — malgré des travaux de grande qualité — la monographie d'architecte.

Pendant ce temps, malgré le recours aux archives quasiment obligatoire depuis les années 1990 pour toute protection, intervention majeure ou restauration, les interventions sur le patrimoine connaissent, en France comme ailleurs, des fortunes variées, qui montrent que la notoriété de l'auteur — y

---

<sup>8</sup> Programme sur l'histoire de l'enseignement de l'architecture en France au XX<sup>e</sup> siècle, soutenu par le comité d'histoire du ministère de la Culture, ou programme « L'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, matière à projets pour la ville du XXI<sup>e</sup> siècle » financé par le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (ministère de la Culture).

compris lorsque son fonds d'archives a contribué à asseoir sa connaissance — ne suffit pas toujours à sauver son œuvre<sup>9</sup>.

Du reste, contrairement à la situation d'il y a vingt ou trente ans, les institutions peinent aujourd'hui à contribuer utilement à la notoriété des architectes : la Cité de l'architecture et du patrimoine elle-même, pourtant détentrice d'une richissime collection de dessins, maquettes, photographies et autres matériaux, a presque renoncé aux expositions présentant une figure ou une agence, qui, en général, ne rencontrent pas le public qu'on espérait. Comme beaucoup de ses homologues à l'étranger, elle privilégie des sujets supposés toucher un « plus large public ». Et l'édition en histoire de l'architecture, à laquelle l'IFA a si puissamment contribué dans les années 1980 et 1990, a perdu toute fluidité ; l'existence d'une collection de monographies d'architectes (celle dirigée par Simon Texier aux Éditions du patrimoine sous le titre « Carnets d'architectes ») n'est possible qu'avec un soutien intégral de l'État.

## Un patrimoine à soutenir

Les archives des architectes constituent donc un patrimoine — assurément —, qui s'est défini dans le dernier demi-siècle, dont l'existence n'est pas menacée en soi mais qui doit toujours continuer à prouver son utilité et sa finalité. Il n'est pas clair que ce soit en conservant plus, ou moins, qu'on y contribuera le mieux : sans doute surtout en les décrivant, communiquant, étudiant mieux et plus, et en les remettant activement à la disposition du public, quel qu'il soit.

## Bibliographie

- Châtelet, A.-M., Diener, A., Dumont, M.-J., & Le Couédic, D. (Dir.) (à paraître en 2022). *Architecture en ses écoles. Une encyclopédie au XX<sup>e</sup> siècle*. Locus Solus.
- Dalbéra, J.-P. (2013). La recherche au ministère chargé de la Culture (1959-2000). *Culture et patrimoine*, 2(2), 108-121. <https://journals.openedition.org/hrc/279>
- Figueredo, S. M. (2016). *The NAI effect: creating architecture culture*. nai010 Publishers.

---

<sup>9</sup> On pense entre autres au destin encore incertain de la Maison du peuple (Marcel Lods, Eugène Beaudouin, Vladimir Bodiansky et Jean Prouvé, 1935-1939), à Clichy-la-Garenne aux portes de Paris, ou à la destruction de 80% de la cité-jardin de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry en banlieue sud de Paris, toujours prévue malgré une intense mobilisation locale et internationale.

- Institut français d'architecture. (2014). La genèse des archives d'architectes. *Colonnes*, (30).
- Institut français d'architecture. (2019). À quoi servent les archives d'architectes ?. *Colonnes*, (35).
- Klein, R. (Dir.). (2018). À quoi sert l'histoire de l'architecture *aujourd'hui* ?. Hermann éd.
- Lambert, G. (2014). L'invention des archives d'architecture ? Le Centre de recherche et de documentation d'histoire de la construction (1954-1989). *Colonnes*, (30), 2014, pp. 48-50.
- Lengereau, É. (2001). *L'État et l'architecture 1958-1981*. Picard.
- Mansion, N. (2015, février 6). *Archives et histoires de l'architecture* [Communication]. Périphéries et recentrements en histoire de l'architecture, Séminaire d'histoire de l'architecture, France.
- Mansion-Prud'homme, N. (2017). Vers une définition épistémologique de l'archive en histoire de l'architecture contemporaine. *Marges, revue d'art contemporain*, (25). <https://journals.openedition.org/marges/1323>
- Mansion-Prud'homme, N. (2019). *Archives d'architectes en France 1968-1998. Jeux d'acteurs et enjeux historiographiques autour de l'Institut français d'architecture* [Thèse de doctorat non publiée]. Université Bordeaux Montaigne, École du Louvre. (À paraître en 2023 aux éditions de la Villette).
- Peyceré, D., Ragot, G. (Dir.), Cohu, R., Gaubert, S., & Nougaret, C. (1996). *Archives d'architectes. État des fonds XIX<sup>e</sup> XX<sup>e</sup> siècles*. Institut français d'Architecture ; Direction des Archives de France ; La Documentation française.